



## PRÉFÈTÉ DE LA SOMME

Service de Coordination  
des Politiques Interministérielles  
Bureau de l'Environnement  
et de l'Utilité Publique

Amiens, le 14 juin 2019

### INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

La préfète du département de la Somme, donne acte à la SAS AJINOMOTO ANIMAL NUTRITION EUROPE, dont le siège social est établi 32 rue Guersant à PARIS (75017), de sa demande du 11 décembre 2018, complétée par courriel du 11 février 2019, d'ajouter deux lignes de décoloration composées de six tours de charbon actif chacune, pour le site qu'elle exploite sur le territoire de la commune d'AMIENS, zone industrielle, rue de Vaux.

Les installations concernées et les éventuels équipements associés devront être conçus et exploités dans le respect des dispositions prévues notamment par les arrêtés préfectoraux des 15 janvier 2002, 23 septembre 2009, 10 juin 2003, 26 septembre 2003, 13 juillet 2004, 18 janvier 2006, 21 juillet 2006, 31 octobre 2006, 20 août 2007, 29 juin 2009, 16 septembre 2009, 19 juillet 2010, 7 décembre 2011, 10 décembre 2013 et 5 juin 2015 ou tout arrêté venant s'y substituer.

Pour la préfète et par délégation,  
L'attachée, cheffe de bureau.

Brigitte LEGRAND

#### Copie adressée à :

Madame le maire d'AMIENS  
Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement des Hauts de France  
l'inspecteur de l'environnement